

Protocole sanitaire
Mardi 1^{er} septembre 2020
Mise à jour du 16 novembre 2020

Le présent document s'appuie sur le protocole sanitaire des écoles et établissements scolaires publié le 26 août par le ministère et sur les fiches thématiques produites par les services du Rectorat. **Les compléments sont indiqués en rouge dans cette actualisation du protocole.**

Nous remercions toutes les familles de lire attentivement, avec leur enfant, les consignes qui suivent.

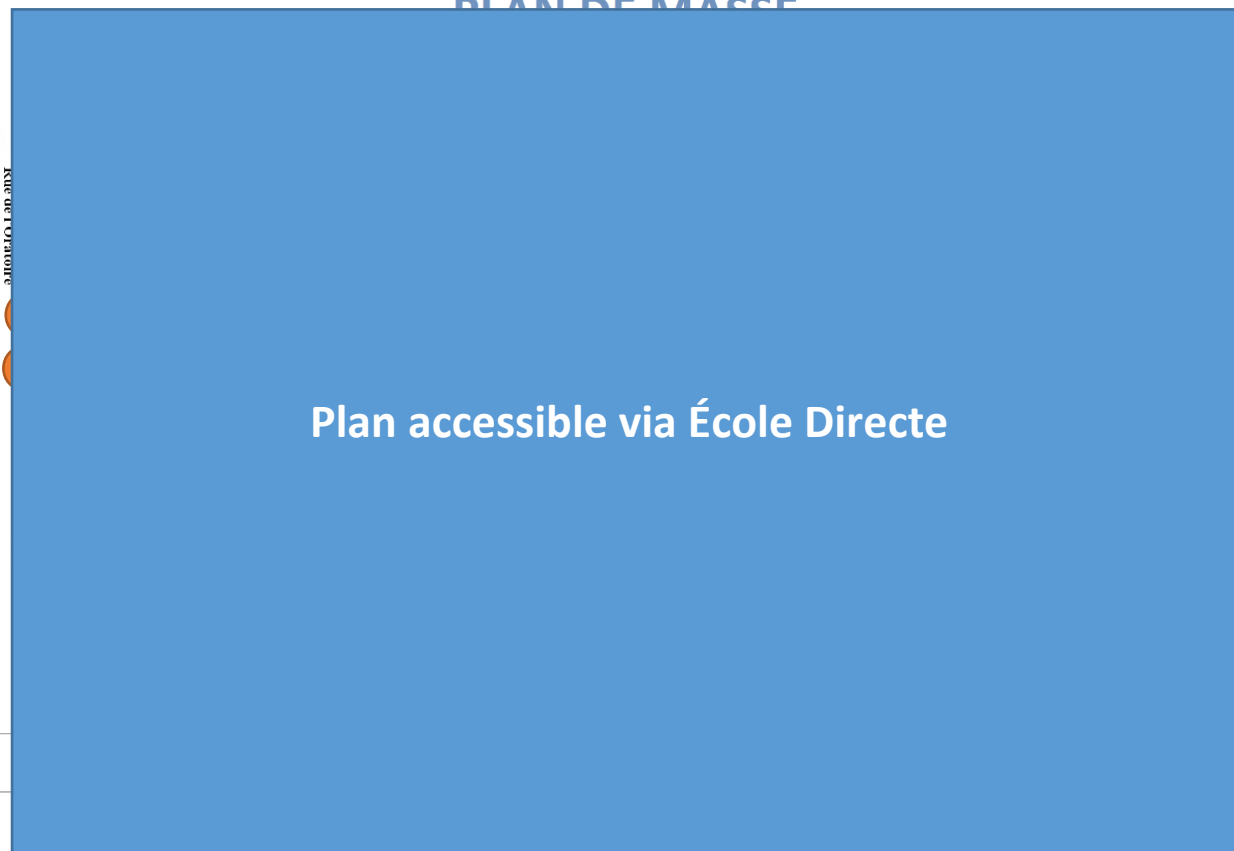
Préalable

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leur(s) enfant(s) à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant le Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARSCov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque, ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire. Ils en informent les chefs d'établissement. Les mêmes règles s'appliquent aux personnels et aux enseignants.

Ce nouveau protocole consiste en un renforcement des mesures de précaution. La limitation du brassage entre groupes d'élèves de niveaux différents est désormais à fortement privilégier.

Les entrées et sorties de l'établissement

Pour limiter le brassage, il est demandé aux élèves et aux familles de privilégier les entrées et sorties par l'accès indiqué sur le plan suivant :



Il est fortement recommandé aux élèves de respecter ces différents points d'accès selon leur niveau. Cette mesure s'inscrit aussi dans le cadre des consignes de sécurité du plan Vigipirate. Une information complémentaire spécifique à l'école est transmise aux familles.

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires n'est pas interdit. Il doit néanmoins se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Le port du masque est obligatoire dès l'entrée dans l'établissement (y compris les espaces extérieurs) et le respect d'une distanciation physique d'au moins un mètre doit être privilégié.

Les gestes barrières



Lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre.

Le lavage des mains peut se faire dans l'ensemble des sanitaires de l'établissement et sans mesure de distanciation physique.

Madame JANNET, notre infirmière, rencontrera toutes les classes pour former les élèves sur l'utilisation du masque et sur le lavage des mains.

À différents endroits dans les bâtiments, des distributeurs automatiques de solution hydroalcoolique sont mis à disposition.

Un flacon de solution hydroalcoolique est à disposition des élèves et des professeurs dans chaque salle de classe.

Port du masque

Dans l'enceinte de l'établissement

Pour les adultes, le port d'un masque « grand public » est obligatoire en présence des élèves et de leurs responsables légaux ainsi que de leurs collègues, tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.

Les élèves de maternelle n'ont pas à porter de masque. Pour les élèves de l'école élémentaire, le port du masque est à présent obligatoire dès l'âge de 6 ans.

Pour les collégiens et les lycéens, le port du masque « grand public » est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs. Les familles fournissent les masques à leur(s) enfant(s).

Aux abords de l'établissement

Un arrêté préfectoral du 30 octobre rend obligatoire le port du masque dans tout le département. De plus, il est demandé aux élèves de ne pas créer de regroupements dans les zones d'entrées et de sorties de l'établissement.

Les locaux

Ventilation des classes et des autres locaux

Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et pendant le nettoyage des locaux.

Nettoyage et désinfection des locaux et matériels

Le nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé quotidiennement. Le nettoyage désinfectant des autres surfaces les plus fréquemment touchées dans les salles et autres espaces communs est également réalisé au minimum une fois par jour. Cette mesure est renforcée.

Quelques situations particulières

Justificatif de déplacement scolaire

Face aux restrictions de déplacement liées aux mesures de confinement, une attestation de déplacement scolaire est jointe à ce protocole. Les familles ont la charge d'en éditer et d'en compléter un exemplaire pour chacun de leurs enfants.

Utilisation des ordinateurs

Dans chaque salle informatique, des vaporisateurs spray contenant de la solution hydroalcoolique sont à disposition. Il est demandé aux élèves de se désinfecter les mains avant d'utiliser un ordinateur et après l'utilisation du matériel numérique, avant de sortir de la salle. Ne pas mettre de solution directement sur les appareils.

Laboratoires de sciences

Un protocole spécifique lié à l'utilisation du matériel est affiché à l'entrée de chaque laboratoire. Il est basé sur l'utilisation d'une solution hydroalcoolique pour les mains avant les manipulations, la limitation de l'échange de matériel pendant la séance et la désinfection de celui-ci une fois la séance terminée.

Cours d'EPS au collège et aux lycées

Le port du masque est obligatoire lors de tous les temps scolaires hors activité physique, en tous lieux (gymnases ou espaces extérieurs). En revanche, pas de port du masque lors de la pratique physique. L'utilisation des vestiaires est possible dans le respect du protocole sanitaire. Les enseignants ont à leur disposition des vaporisateurs spray contenant de la solution hydroalcoolique pour désinfecter le matériel commun régulièrement et fréquemment.

Salles de permanence

Pendant les heures de permanence, les élèves s'installent dans la partie de la salle qui leur sera indiquée selon leur niveau.

Internat

Le présent protocole sanitaire s'applique à l'internat. Madame CLAYE-BOSCHER, responsable de l'internat, a édité un document complémentaire affiché dans l'internat et communiqué aux élèves et aux familles. La mise à jour de ce document est communiquée aux familles.

Déplacements des élèves

Afin de réduire le brassage des élèves dans les couloirs et dans les escaliers, les horaires de certains cours et ceux des récréations sont aménagés. Les grilles horaires sont communiquées aux élèves via École Directe. Les horaires d'accueil des élèves de début et de fin de journée ne sont pas modifiés. Mise en place des nouveaux horaires pour l'ensemble de l'établissement le lundi 16 novembre 2020.

Restauration

Il est demandé aux élèves de se laver les mains au savon avant de venir rejoindre la file d'attente de la restauration. Avant d'entrer dans la zone de distribution, les élèves doivent se désinfecter les mains avec une solution hydroalcoolique.

Les adultes ainsi que les collégiens et les lycéens portent un masque pendant leurs déplacements.

Dans la salle à manger, des distributeurs de solution hydroalcoolique sont en libre accès. Des lingettes sont mises à disposition des élèves qui souhaitent désinfecter leur espace avant de manger.

Les élèves sont invités à se laver les mains au savon en sortant de la restauration.

L'ensemble de l'espace est désinfecté entre chaque service.

À compter du 9 novembre, les emplois du temps des classes du collège et des lycées sont remaniés pour les cours qui se déroulent entre 11h55 et 13h45. Il en est de même pour les élèves de l'école élémentaire qui vont désormais déjeuner à 11h30. Les élèves d'un même niveau sont conviés à se présenter à la restauration à la même heure afin de réduire le brassage. Dans la salle de restauration, ils sont aussi invités à se regrouper par niveau dans les zones qui leur sont indiquées.

Ce protocole vient compléter les règles de citoyenneté du règlement intérieur de l'établissement. Son non-respect répété sera sanctionné comme le prévoit la charte de vie.

Nous avons conscience que ces nouvelles règles à intégrer sont contraignantes. Toutes les équipes de l'école, du collège et des lycées seront présentes pour accompagner chacun à bien les appliquer.

Bonne reprise

L'équipe de direction